

CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE ALLIANCE CENTRE BW – ÉDITION 2026

PRÉAMBULE

L'Alliance Centre BW est une association apolitique qui regroupe des entreprises désireuses de contribuer au dynamisme économique du Brabant wallon. L'adhésion à l'association repose sur une volonté de croissance partagée dans une configuration "**gagnant-gagnant**" d'une communauté d'entrepreneurs protectrice pour ses membres.

Cette adhésion implique l'acceptation sans réserve de la présente charte, qui définit les standards de conduite attendus de chaque membre pour garantir un réseau de confiance, de respect et d'excellence.

La présente charte constitue une règle interne de l'ASBL conformément à l'Article 7 alinéa 2 de ses Statuts.

ARTICLE 1 : INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Chaque membre s'engage à :

- **Honnêteté** : Agir avec loyauté dans ses relations commerciales, tant envers les autres membres qu'envers ses clients et fournisseurs.
- **Lutte contre la corruption** : Refuser toute pratique de corruption, directe ou indirecte, et s'abstenir d'offrir des avantages injustifiés pour influencer une décision.
- **Concurrence loyale** : Respecter les règles de la libre concurrence et s'interdire toute dénigrement ou entente illicite au sein du réseau.
- **Intégrité** : Chaque candidat doit s'engager à fournir des informations véridiques sur la nature réelle de ses activités. Toute omission volontaire lors de l'adhésion devient un motif de refus ou d'exclusion immédiate.

ARTICLE 2 : SOLIDARITÉ ET DYNAMISME RÉGIONAL

L'Alliance **Centre BW** est un lieu de partage. Les membres s'engagent à :

- **Ancrage local** : Favoriser, à compétences égales, les circuits courts et les collaborations avec les acteurs économiques du Brabant wallon.

- **Partage d'expertise** : Contribuer activement à la vie de l'association par le partage d'expériences et de bonnes pratiques.
- **Bienveillance** : Adopter une attitude d'écoute et de soutien envers les nouveaux membres et les entrepreneurs en phase de croissance.
- **Sécurité & Bienveillance** : Les membres veillent activement à l'intégrité physique et morale des collaborateurs au sein de l'écosystème (événements, parkings, coworking). Le harcèlement ou l'intimidation n'y ont pas leur place.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE (RSE)

Conformément aux enjeux de 2026, les membres s'efforcent de :

- **Transition Écologique** : Mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone de leur activité (mobilité douce, gestion des déchets, efficacité énergétique).
- **Inclusion** : Promouvoir la diversité au sein de leurs équipes et garantir l'égalité des chances, sans distinction de genre, d'origine ou de handicap.
- **Bien-être au travail** : Veiller à des conditions de travail dignes et respectueuses de la santé mentale et physique des collaborateurs.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

- **Discrétion** : Les informations sensibles partagées lors des réunions de l'Alliance doivent rester confidentielles.
- **RGPD et Cybersécurité** : Chaque membre s'engage à protéger les données personnelles auxquelles il a accès et à maintenir un niveau de sécurité informatique suffisant pour ne pas fragiliser l'écosystème de l'association.

ARTICLE 5 : PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tout membre occupant une fonction au sein des organes de gestion de l'Alliance Centre BW doit déclarer tout intérêt personnel ou professionnel susceptible d'influencer ses décisions au nom de l'association. En cas de conflit, il s'abstient de participer aux délibérations concernées.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT ET RÉPUTATION

Les membres sont les ambassadeurs de l'Alliance. Ils s'engagent à :

- Faire preuve de "Fair-play" commercial : s'interdire la prospection agressive ou le débauchage non éthique entre membres.
- Ne pas tenir de propos nuisant à l'image de l'association, que ce soit publiquement ou sur les réseaux sociaux.
- Utiliser le logo de l'Alliance Centre BW conformément aux directives graphiques fournies et uniquement suivant autorisation écrite de l'ASBL.

ARTICLE 7 : SUIVI ET SANCTIONS

Le non-respect des principes de cette charte peut faire l'objet d'un signalement auprès du Conseil d'Administration. Après audition de l'entreprise concernée, des mesures pourront être prises, allant de l'avertissement formel à l'exclusion définitive de l'association.

Le Conseil d'administration de l'Alliance Centre BW a le droit de refuser une adhésion non alignée avec nos valeurs ou d'instaurer une période d'observation de 6 mois pour les nouveaux entrants.

Charte approuvée par le Conseil d'administration de l'Alliance Centre BW lors de sa réunion du 17 mars 2026.
